



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
9 janvier 2008
Français
Original: anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 19^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 7 novembre 2007, à 15 heures

Président : M. Mohamad (Soudan)

Sommaire

Point 32 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Le présent document est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être envoyées sous la signature d'un membre de la délégation concernée, *une semaine au plus tard à compter de la date de publication*, au chef de la section d'édition, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et incorporées dans un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées à la fin de la session sous forme de rectificatif séparé pour chaque Commission



La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 32 de l'Ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/62/13 et Add.1, 64, 181, 282, 312 et 361)

1. Présentant le rapport annuel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (1/62/13), **M^{me} Koning AbuZayd** (Commissaire générale de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) dit que les prochains entretiens de paix qui doivent se dérouler à Annapolis à l'invitation du gouvernement des États-Unis d'Amérique offriront aux réfugiés de Palestine l'espoir de relancer des négociations pouvant conduire à la création d'un État palestinien indépendant, viable et territorialement contigu. L'Office note avec satisfaction que la communauté internationale reconnaît de plus en plus qu'un règlement de paix durable au Moyen-Orient ne pourra pas être obtenu sans que la question des réfugiés soit traitée sous tous ses angles. Il faut que la communauté internationale maintienne son appui pour garantir que les réfugiés bénéficient du même niveau de services publics que leurs voisins et des mêmes possibilités d'épanouissement. L'Office apporte son assistance à 4,5 millions environ de réfugiés et les secours humanitaires demeurent un élément essentiel de ses travaux.

2. L'Office fournit des services éducatifs, sanitaires et sociaux aux réfugiés de Palestine en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et à Gaza. Le programme éducatif est le plus vaste de l'Office dont il absorbe presque la moitié du budget ordinaire. Les enfants fréquentent des écoles élémentaires gérées par l'Office avant de poursuivre des études secondaires puis tertiaires, principalement dans des institutions publiques. Il est regrettable que l'insuffisance des investissements consacrés à l'enseignement affaiblisse les résultats. En particulier, il est urgent d'améliorer les écoles de l'Office en Jordanie à un moment où le système d'enseignement de ce pays accueille de très nombreux enfants irakiens réfugiés. L'Office s'attache aussi à corriger le taux élevé d'échec des élèves de Gaza dans les matières principales que constituent l'Arabe et les mathématiques.

3. Dans le domaine de la santé, le manque de fonds a empêché l'Office de réagir correctement à la multiplication des cas d'hypertension, de cancer, de maladies cardiaques et de troubles psychosociaux ou congénitaux. Néanmoins, à Gaza, ce sont plus à des facteurs externes qu'aux difficultés financières de l'Office qu'il faut imputer la chute du niveau de santé. Les sanctions de fait et les restrictions ont provoqué une malnutrition croissante et appauvri les hôpitaux en matériel et fournitures. La fermeture des points de passage d'Erez et de Rafah empêche les malades d'être évacués vers Israël, la Cisjordanie ou l'Égypte. Le programme de secours et de services sociaux, qui est financé par des donateurs, continue d'offrir un réseau de sécurité sociale essentiel aux réfugiés les plus pauvres ainsi qu'aux personnes qui sont à leur charge. Le programme sert à immatriculer les réfugiés de manière centralisée en gérant un projet de dossiers électroniques qui devrait être d'une utilité décisive pendant l'application d'un futur accord de paix. En 2006, l'Office a renforcé son infrastructure ainsi que des activités liées aux abris afin d'améliorer les conditions de vie dans les camps.

4. Le programme de microfinancement et de microentreprises de l'Office a connu des fortunes diverses. En Syrie et en Jordanie, la demande de ses services s'est accrue plus rapidement que son aptitude à y répondre. En Cisjordanie, son activité n'a jamais été aussi intense qu'en 2007. En revanche à Gaza, la pauvreté a empêché les emprunteurs de rembourser leurs prêts ou d'en payer les intérêts ou de contracter de nouveaux crédits. Malgré ce recul, le programme continue à promouvoir le développement économique local et à s'attacher à aider les femmes chefs d'entreprise.

5. Au sujet de l'assistance d'urgence, malgré l'insuffisance des financements en 2007, les opérations de l'Office en Territoire palestinien occupé et au Liban ont apporté un appui essentiel aux populations touchées par les conflits. A Gaza, environ 80 % de la population dépend des rations alimentaires distribuées par l'Office et le Programme alimentaire mondial. Les Palestiniens souffrent beaucoup dans les zones touchées par la construction du mur illégal de séparation et l'expansion des colonies de peuplement. Environ 30 % de la population vivant en Cisjordanie et à Jérusalem-Est est formée de réfugiés immatriculés.

6. À la suite du conflit armé entre les forces de sécurité libanaises et les militants en 2007, le camp de

réfugiés de Nahr el-Bared a été presque complètement détruit. Bien que les donateurs aient répondu généreusement aux appels de fonds pour les secours d'urgence, la reconstruction durable du camp demandera du temps et nécessitera des investissements financiers substantiels.

7. L'Office a manqué sérieusement de fonds en 2007, malgré l'accroissement des contributions de certains donateurs et la diversification de ses propres efforts pour diversifier ses donateurs et obtenir des fonds de pays qui jusque là n'en faisaient pas partie. Les perspectives financières moroses pour 2008 l'ont contraint à prévoir d'éventuelles restrictions dans la planification et la mise en œuvre de ses programmes et aussi à adopter des mesures d'austérité dans un certain nombre de domaines. Néanmoins, des tendances favorables des changes lui ont permis d'éviter de justesse des coupes dans ses programmes. Face à la hausse du coût de la vie, les syndicats locaux réclament des relèvements de salaire que l'Office ne peut pas se permettre d'accorder. Son personnel local a fait preuve d'un courage et d'un dévouement extraordinaires pendant la période considérée dans le rapport. Deux de ses membres à Gaza et un autre au Liban sont morts dans l'exercice de leurs fonctions. Le personnel palestinien de l'Office est le seul travaillant pour les Nations Unies en Israël et le Territoire occupé qui ne reçoive pas de prime de sujétion. L'Office appelle les États membres à corriger cette situation anormale.

8. Au sujet des réformes, en 2006 l'Office a lancé un plan de développement organisationnel étalé sur trois ans concernant la gestion des ressources humaines, les technologies de l'information et des communications appliquées aux achats et la simplification des opérations administratives et financières. Afin de renforcer sa capacité à évaluer et planifier prospectivement, à suivre l'exécution des programmes et à en déterminer l'impact, il a recruté un petit nombre de fonctionnaires internationaux dont la rémunération est payée sur le budget du développement organisationnel. Pour se les attacher, il a absolument besoin d'inclure pleinement leurs postes dans son budget ordinaire. De plus, la Commission consultative a continué d'être sa principale source d'appui et d'orientations. La rapide expansion de son rôle doit beaucoup à la direction enthousiaste et éclairée de M. Frans Makken.

9. La coopération entre l'Office et les pays qui accueillent des réfugiés, dont la Jordanie, la

République arabe syrienne et le Liban, demeure solide. L'Office entretient une coordination quotidienne avec les autorités locales et au niveau national selon les besoins. La République arabe syrienne et la Jordanie ont accueilli l'exode de plus de deux millions de réfugiés de l'Iraq voisin, dont un nombre relativement faible de réfugiés de Palestine. De plus certains réfugiés fuyant les persécutions à Bagdad continuent de camper dans le dénuement aux frontières de la Syrie et de l'Iraq. L'Office appelle toutes les parties intéressées dans la région et au-delà à prendre des mesures d'urgence pour atténuer leurs souffrances.

10. **M. Taleb** (République arabe syrienne) demande s'il serait possible de demander à la Cour internationale de Justice de donner un avis consultatif sur les mesures prises par le gouvernement israélien afin de restreindre le ravitaillement de Gaza en nourriture et en électricité. Une autre option pourrait être de demander au Conseil de sécurité d'examiner cette question. Il importe de faire en sorte qu'Israël comprenne qu'il n'est pas au dessus du droit international. La délégation syrienne souhaiterait aussi recevoir un complément d'information sur les mesures prises par l'Office pour remédier à la chute sensible du niveau d'instruction provoquée par la violence et l'occupation.

11. **M. Maleki** (République islamique d'Iran) demande des précisions sur le nombre de Palestiniens employés par l'Office. Celui-ci aurait certainement intérêt à employer des réfugiés de Palestine qui ont fait des études dans des établissements d'enseignement gérés par lui.

12. **M^{me} Koning AbuZayd** (Commissaire générale de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) dit que l'Office ne peut pas se prononcer sur la possibilité de demander un avis consultatif à la Cour internationale de Justice. Au sujet du ravitaillement en nourriture et en électricité, il n'a pas cessé en fait à Gaza. Néanmoins il y a eu des restrictions concernant certaines fournitures alimentaires et les réfugiés souffrent de malnutrition. Il importe donc de se préoccuper de faire rouvrir les points d'accès ou de passage. Bien que l'alimentation en électricité n'ait pas été interrompue, la menace de coupures a créé une profonde anxiété dans la population.

13. Pour répondre au problème de la chute du niveau d'instruction, l'Office a recruté des enseignants pour le

soutien des élèves en mathématiques et en Arabe, a lancé le programme des « établissements d'excellence », a réduit le nombre des élèves par classe en ouvrant des classes supplémentaires provisoires et a formé des enseignants. Quant au nombre d'enseignants, l'Office en emploie environ 28 000 recrutés localement, dont la plupart sont des réfugiés de Palestine qui ont fait leurs études dans des établissements gérés par lui.

14. **M. Alzaabi** (Émirats arabes unis) estime qu'il serait intéressant d'avoir plus de détails sur les mesures prises par l'Office pour inviter les États à verser des contributions lui permettant d'accroître son budget.

15. **M^{me} Koning AbuZayd** (Commissaire générale de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) dit que l'Office a l'intention de travailler avec les donateurs par l'intermédiaire de la Commission consultative et ne ménage aucun effort pour réunir les fonds nécessaires afin d'améliorer les conditions de vie dans les camps. L'Office a nommé un conseiller spécial pour le monde arabe, prend des mesures pour élargir sa base de donateurs et a conclu des arrangements pour le financement pluriannuel avec des donateurs afin d'être assuré de connaître le niveau de financement à recevoir telle ou telle année. De plus, il a convenu de primes de performance avec certains donateurs.

16. Prenant la parole en qualité de Rapporteur du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, **M. Jolle** (Norvège) présente le rapport du Groupe de travail (A/62/361) qui prend note de l'insuffisance des promesses de contribution au profit de l'Office et des effets qu'elle aura sur l'offre de services et il demande instamment aux gouvernements de s'acquitter de leurs obligations et de financer intégralement le budget de l'Office pour 2008-2009. Parce que la crise humanitaire s'aggrave dans le Territoire palestinien occupé et que l'Office joue un rôle déterminant pour atténuer les souffrances des réfugiés, le Groupe de travail invite aussi instamment les donateurs à répondre par un financement intégral à l'appel d'urgence lancé par l'Office pour répondre aux besoins des réfugiés qui ont été déplacés par le conflit dans le camp de Nahr el-Bared en mai 2007 et qui sont plus de 31 000.

17. Le Groupe de travail encourage la Commissaire générale à poursuivre sa collecte de fonds et, comme elle s'y est engagée, à tenir les autorités hôtes et les

donateurs informés et à les impliquer. Il se félicite de ce que l'Office mette davantage l'accent sur la planification stratégique, ainsi que le suivi et l'évaluation des programmes et s'attache à faire reposer sa gestion sur les résultats, et de ce que l'application du programme de développement organique sur trois ans ait donné des résultats en 2006 et 2007. Les États membres devraient continuer à épauler ce programme par des contributions bilatérales et aussi un appui à la création des postes internationaux supplémentaires demandée à l'Assemblée générale. Le Groupe de travail appelle aussi au respect de tous les engagements contractés envers l'Office, en particulier au sujet du remboursement de la taxe à la valeur ajoutée par l'Autorité palestinienne et des taxes portuaires et connexes par le gouvernement israélien.

18. Il est toujours aussi indispensable que la communauté internationale continue de rechercher le développement humain et le bien-être des réfugiés en l'absence de solution juste et durable à leur situation et en raison des conséquences économiques et sociales catastrophiques de la poursuite des conflits dans la région. Le Groupe de travail espère que l'appui exprimé à l'Office dans les résolutions adoptées chaque année par l'Assemblée générale se traduira par un soutien accru visant à donner à l'Office une solide base financière pour ses travaux.

19. **M. Mansour** (Observateur de la Palestine) réaffirme que le mandat de l'Office reste nécessaire tant au bien-être des réfugiés qu'à la stabilité de la région en attendant le règlement juste de la question des réfugiés de Palestine conformément à la résolution de l'Assemblée générale 194 (III) de 1948. Il remercie profondément la communauté internationale, y compris les gouvernements hôtes de la Jordanie, du Liban et de la Syrie, de leur appui durable car le travail de l'Office a été déterminant et a prouvé son attachement à l'engagement humanitaire de la communauté internationale envers le bien-être des réfugiés de Palestine ainsi que sa volonté politique de voir leur sort finalement réglé et leurs droits reconnus.

20. Le juste règlement du sort des réfugiés de Palestine reste l'une des questions clés qui doivent être réglées pour obtenir un règlement pacifique de la question de Palestine ainsi que la paix dans la région. Le caractère régional du problème a une fois encore été illustré brutalement par les faits survenus l'année écoulée. Alors que le problème des réfugiés de Palestine va entrer dans sa soixantième année, la

communauté internationale doit redoubler d'efforts pour obtenir une solution juste et durable du sort des réfugiés, qui sont maintenant au nombre de 4,5 millions et forment la population réfugiée la plus nombreuse au monde. Les réfugiés demeurent une population apatride, privée de ses biens et dispersée en conséquence directe de l'intransigeance et du mépris flagrant du droit international qu'Israël continue de manifester en leur déniaient leur droit inaliénable à revenir dans leur patrie ancestrale tout en appliquant de son côté la « loi du retour » qui permet l'immigration de tout Juif d'où qu'il vienne dans le monde.

21. Malheureusement, Israël continue de dénier leurs droits aux réfugiés de Palestine et même de nier toute responsabilité dans ce qui leur arrive. Il est donc nécessaire de réaffirmer que a) le droit des réfugiés de Palestine au retour est un droit inaliénable, comme il est affirmé dans la résolution de l'Assemblée générale 194 (III), b) les réfugiés de Palestine ont droit à la restitution de leurs biens fonciers ou à une indemnisation équitable, c) les milliers de Palestiniens déplacés loin de leurs foyers et de leurs terres ont droit au retour, réclamé par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. M. Mansour lance un appel pour que ce droit s'exerce dans des conditions accélérées au moyen d'un mécanisme convenu par les deux parties.

22. Au sujet du rapport de la Commissaire générale (A/62/13 et Add.1) et de la situation des réfugiés de Palestine au cours de l'année écoulée, M. Mansour dit que l'Office a continué à obtenir de bons résultats malgré des contraintes financières et des difficultés sur le terrain. Dans le même temps, la détérioration de la situation dans la région a contraint l'Office à étendre ses programmes d'urgence et à lancer de nouveaux appels à une aide d'urgence.

23. En Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, la situation socio-économique de la population réfugiée palestinienne, particulièrement dans la bande de Gaza, a continué de se détériorer. Israël a poursuivi ses attaques contre les centres de peuplement palestinien, y compris les camps de réfugiés, en faisant des morts et des blessés et en détruisant l'infrastructure civile.

24. La Puissance occupante continue aussi de punir collectivement le peuple palestinien en imposant des cessez-le-feu prolongés et en restreignant gravement les déplacements en Territoire palestinien occupé, ce qui gêne l'accès aux services de l'Office ainsi que la

circulation du personnel, des véhicules et des fournitures essentielles de celui-ci. Le chômage et la pauvreté, particulièrement à Gaza, ont continué d'empirer à la suite des politiques et pratiques illégales suivies par Israël et comme conséquence durable du boycott de l'aide internationale destinée à l'Autorité palestinienne. De son côté, la demande des services de l'Office s'est accrue, notamment celle qui émane de nombreux réfugiés qui demandent une assistance après avoir pourvu à leurs propres besoins pendant des décennies. Les efforts déployés par l'Office sont devenus encore plus nécessaires alors qu'Israël continue d'intensifier le siège de la bande de Gaza et que les conditions de vie se détériorent de ce fait.

25. Cette intensification des besoins des réfugiés et de la demande de services de l'Office en Territoire palestinien occupé a été provoquée directement par les actions punitives menées par Israël contrairement au droit. Israël doit être tenu responsable de ses actions à l'encontre des Palestiniens et de l'Office et doit être contraint à respecter ses obligations de droit international.

26. Au Liban, la situation des réfugiés de Palestine demeure difficile, particulièrement dans le camp de réfugiés de Nahr el-Bared depuis que des combats ont éclaté en mai 2007 entre l'Armée libanaise et le groupe militant dit Fateh al-Islam, composé de personnes armées extérieures au camp mais qui y ont établi leur présence. Les combats ont fait fuir plus de 30 000 réfugiés de Palestine qui sont allés s'abriter dans le camp de Beddawi et d'autres camps de réfugiés au Liban. L'Office a immédiatement réagi en fournissant des services essentiels. En outre, en coopération avec le gouvernement libanais, il a lancé un autre appel d'urgence pour pouvoir fournir une aide aux réfugiés et commencer à planifier la reconstruction du camp de Nahr el-Bared.

27. La situation des réfugiés de Palestine en Iraq demeure critique car nombreux sont ceux qui s'enfuient par crainte de représailles qui feraient d'eux la cible de violences, de harcèlement et de spoliations. Bien qu'il ne soit pas chargé de s'occuper d'eux, l'Office, en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, a essayé de fournir une assistance à ces réfugiés, en particulier aux centaines de ceux qui se sont retrouvés à la frontière entre la Syrie et l'Iraq. M. Mansour remercie les pays qui ont répondu aux appels et les invite à poursuivre leurs efforts pour résoudre cette crise.

28. En Territoire palestinien occupé, les forces israéliennes continuent de blesser, tuer et harceler les membres du personnel de l'Office ainsi que d'endommager l'infrastructure de celui-ci et de gêner ses déplacements.

29. Israël doit mettre un terme à ces actions contraires au droit dirigées contre l'Office et son personnel, lever toutes les restrictions à la liberté de circulation de celui-ci ainsi que des véhicules et des fournitures de l'Office, garantir la sécurité du personnel, indemniser l'Office en cas d'endommagement de ses biens et lui rembourser les frais occasionnés par les retards et les restrictions. Israël doit être amené à respecter intégralement la Charte des Nations Unies et autres dispositions applicables du droit international.

30. M. Mansour est alarmé par les cas qui ont été signalés dans lesquels des Palestiniens n'ont pas respecté des installations de l'Office et s'en sont pris à son personnel et il assure l'Office que l'Autorité palestinienne rejette ces actions et ne ménage aucun effort pour mettre fin à de telles violations du droit. Il regrette aussi qu'en raison de l'instabilité dans la bande de Gaza, qui a été aggravée par les actes illégitimes des milices palestiniennes qui s'y trouvaient en juin 2007, la majorité des fonctionnaires internationaux de l'Office aient été affectés hors de la bande de Gaza. Il lance un appel pour que la situation des Palestiniens à Gaza revienne à son état antérieur à juin 2007 et que le calme et la stabilité soient rétablis sur le terrain.

31. M. Mansour remercie une nouvelle fois profondément la communauté des donateurs de l'appui solide qu'elle apporte à l'Office, de ses contributions généreuses et de ses réponses aux appels d'urgence. La Palestine appuie la demande de l'Office visant la création de postes supplémentaires qui renforceraient ses moyens et sa capacité à répondre aux besoins des réfugiés de Palestine et elle félicite l'Office des efforts novateurs qu'il déploie pour surmonter les défis.

32. **M. Ja'afari** (République arabe syrienne) dit qu'Israël continue de faire obstacle au règlement de l'une des pires tragédies dans l'histoire du Moyen-Orient. Depuis près de 60 ans, il prive les réfugiés palestiniens de leur droit à rentrer chez eux en violation flagrante des résolutions internationales et du droit international humanitaire. Les réfugiés palestiniens sont maintenant au nombre de plusieurs

millions et, pendant ce temps, des colons étrangers occupent leurs terres. Israël se comporte comme s'il se situait au dessus du droit international avec des politiques comme celle des « assassinats ciblés ». Ses politiques d'occupation équivalent à des crimes de guerre et, en particulier, les punitions collectives qui rappellent les pratiques nazies sont contraires à la quatrième Convention de Genève.

33. En violation du droit international Israël va jusqu'à placer en détention des fonctionnaires de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et les empêcher de faire leur travail, contrairement aux accords applicables. La délégation syrienne appuie énergiquement les demandes d'indemnisation formulées par l'Office en raison de l'endommagement de ses installations. Au Liban, les réfugiés ont souffert comme les Libanais de l'agression israélienne. En attaquant l'unique centrale électrique de Gaza, Israël a gravement limité l'approvisionnement en électricité et en eau. Monseigneur Desmond Tutu a comparé la vie des Palestiniens sous occupation israélienne à celle des Sud-Africains sous le régime d'apartheid et M. Jimmy Carter, ancien président des États-Unis, a fait la même comparaison.

34. M. Ja'afari note que le rapport de l'Office (A/62/13 et Add.1) contient des indications positives, entre autres mentionne l'assistance fournie par son propre pays, qui continuera à améliorer la situation des réfugiés sans empiéter sur leurs droits, y compris le droit au retour. Il souligne que la solution du problème des réfugiés de Palestine constitue une obligation politique et morale internationale. L'Office devrait continuer à élargir sa base de donateurs et la communauté internationale devrait réagir à sa demande de créer 20 postes supplémentaires de fonctionnaires internationaux et à l'appel d'urgence de la Commissaire générale. Il est regrettable que le personnel local de l'Office en Territoire palestinien occupé soit le seul personnel de l'ONU qui ne reçoive pas de prime de sujétion. La mission confiée à l'Office par la résolution de l'Assemblée générale 302 (IV) de 1949 doit être réaffirmée et aussi défendue pour ne pas être exploitée à d'autres fins par certaines parties.

35. **M^{me} Hernández Toledano** (Cuba) rappelle que le Mouvement des pays non alignés a réaffirmé que les souffrances subies par le peuple palestinien sous l'occupation israélienne étaient injustifiables, de même que le déni persistant de leurs droits fondamentaux,

notamment le droit à l'autodétermination et le droit des réfugiés palestiniens à retourner dans leur pays. Le résultat est que la situation en Territoire palestinien occupé s'est tragiquement détériorée. Israël conserve la main mise sur l'espace et les frontières de la Palestine et les points de passage à Gaza restent fermés, privant la population de médicaments, de nourriture et de carburant.

36. Les mesures unilatérales prises par Israël en Territoire palestinien occupé menacent dangereusement les perspectives d'une solution reposant sur deux États. En raison des incursions israéliennes dans Gaza, de nombreuses familles se sont enfuies de chez elles. L'Office estime que le nombre de réfugiés dépasse maintenant 4,5 millions. Les exécutions sans jugement, la fermeture des frontières, les assassinats sélectifs, la torture, les arrestations arbitraires, la destruction de maisons et d'installations civiles, l'usage de la force sans discernement, les châtiments collectifs et les méthodes de terreur psychologique de la part des Israéliens demeurent monnaie courante. Israël fait gravement obstacle à la circulation des Palestiniens et a fermé un nombre accru de postes frontières et de barrages routiers.

37. Cuba condamne une politique agressive qui fait des habitants de Gaza des prisonniers au mépris du droit international. La situation s'est encore détériorée depuis l'interruption des opérations bancaires. Le taux de pauvreté s'est beaucoup aggravé; dans la bande de Gaza, 80 % de la population est extrêmement pauvre. L'Autorité palestinienne n'est pas en mesure de payer ses fonctionnaires. Depuis qu'Israël a attaqué l'unique centrale électrique palestinienne, l'approvisionnement en électricité et en eau a quasiment cessé.

38. L'Office travaille dans des conditions très pénibles et en présence de graves restrictions. Israël frappe de taxes illégales les conteneurs à destination de la bande de Gaza et n'a toujours pas remboursé les taxes portuaires à l'Office, qui a ainsi subi de lourdes pertes. Cuba accueille favorablement les réformes institutionnelles entreprises par l'Office afin de renforcer sa capacité de fournir ses services aux réfugiés de Palestine.

39. **M. Al-Khulaifi** (Qatar) dit que la cause fondamentale de la situation pénible du peuple palestinien est l'occupation israélienne. L'année passée a vu une détérioration des conditions humanitaires. Gaza est au bord de l'effondrement économique. Dans

le Nord du Liban, les événements survenus au camp de Nahr el-Bared ont fortement aggravé la situation des réfugiés et, en Iraq, ceux qui vivent dans des conditions misérables sont persécutés en outre par les milices. Cependant les financements n'augmentent pas au même rythme que le nombre des réfugiés immatriculés. M. Al-Khulaifi invite instamment les donateurs à accroître leurs contributions, y compris celles qui vont à l'assistance d'urgence. Le Qatar lui-même continuera à fournir un appui aussi vaste que possible.

40. L'ensemble des recommandations présentées par l'Office au sujet du développement organisationnel mérite des éloges et Qatar est favorable à ce que les fonctionnaires internationaux nécessaires soient recrutés. Le personnel de l'Office accompli un excellent travail dans des conditions difficiles créées par les autorités israéliennes.

41. **M. Kedar** (Israël) dit que malgré les craintes d'une politisation de l'Office, Israël appuie la mission humanitaire de celui-ci et continuera de travailler avec lui dans un esprit de dialogue et de coopération. Les résolutions concernant l'Office doivent traiter uniquement de ses activités et éviter les questions politiques extérieures qui désignent un État membre en particulier, préjugent de décisions concernant des négociations sur un statut permanent et favorisent les intérêts d'une partie.

42. Le rapport examiné (A/62/13 et Add.1) traite des activités de l'Office en 2006, la première année qui a suivi le désengagement d'Israël de la bande de Gaza et du Nord de la Samarie. Le rapport aurait pu être très différent si la direction palestinienne avait profité de cette occasion historique pour promouvoir le bien-être de son peuple. Il aurait trouvé en Israël un partenaire fiable et résolu. Au lieu de cela la direction palestinienne, conduite par le Hamas, groupe terroriste extrémiste, motivé idéologiquement et attaché à détruire Israël, a fait tout ce qui était en son pouvoir pour poursuivre sa campagne de terreur contre les civils israéliens, sachant que les activités de légitime défense d'Israël aggraveraient inévitablement la situation économique et sociale des Palestiniens dans la région. Mais le Hamas préfère consacrer son temps, son énergie et ses fonds à tuer et blesser les Israéliens plutôt qu'à nourrir et éduquer les Palestiniens et s'occuper d'eux. Il préfère détruire plutôt que construire, haïr plutôt que coopérer, et tuer plutôt que vivre.

43. Néanmoins la communauté internationale, dirigée par le Quatuor, au lieu de faire comme si rien ne se passait d'inhabituel, a jeté des principes qui détermineront toute poursuite de l'assistance à l'Autorité palestinienne, plus précisément la non-violence, la reconnaissance d'Israël et l'acceptation des obligations et des accords antérieurs. Malheureusement le rapport de la Commissaire générale néglige de mentionner la raison pour laquelle les donateurs internationaux ont suspendu leur financement de l'Autorité palestinienne. Il ne parle pas non plus du caractère terroriste du Hamas, à propos duquel l'Autorité palestinienne a employé les mots « groupe hors la loi », comme cela est devenu évident à la suite de sa prise de pouvoir violente dans la bande de Gaza en juin 2007. Le rapport décrit aussi en détail les restrictions imposées aux Palestiniens et aux activités de l'Office mais ne donne pas de détails sur les activités terroristes qui sont la cause directe de toutes ces restrictions.

44. Tous les États ont le devoir de garantir la sécurité de leurs ressortissants, principe universel consacré par l'échange de lettres Comay-Michelmores de 1967 qui définit les rapports entre Israël et l'Office et par lequel Israël s'est engagé à faciliter les activités de l'Office, sous réserve de considérations de sécurité. Ses considérations ont été inscrites une fois de plus en bonne place à l'ordre du jour d'Israël pour 2006, année marquée par deux attentats suicides à Tel Aviv et plus de 2 000 attaques terroristes, dont une attaque contre une position des Forces de défense israéliennes du côté israélien de la frontière avec Gaza, au cours de laquelle deux soldats ont été tués et un autre enlevé. En 2006, 32 Israéliens, dont 25 civils, ont été tués au cours d'attaques palestiniennes et 332 ont été blessés, dont 228 civils. Au cours de l'année qui a suivi le désengagement de Gaza, le nombre de roquettes tirées contre les centres civils dans le Sud du pays a plus que quadruplé, puisque de 222 en 2005 il a atteint 861 en 2006. Le rapport, parce qu'il n'a mentionné aucun de ces faits, a présenté un tableau déformé et biaisé de la réalité.

45. Israël ne veut nullement faire souffrir les Palestiniens, en dépit de ce qu'implique la Commission consultative dans sa lettre jointe au rapport, et reconnaît combien il importe de donner à l'économie palestinienne les moyens de se développer. Néanmoins Israël est déterminé à protéger ses ressortissants, et aussi à faire avancer le processus de paix. En 2006, les

services de sécurité israéliens ont déjoué quelque 70 attentats suicides, souvent grâce à ces restrictions mêmes que mentionne le rapport. M. Kedar invite instamment la Commission à réfléchir au dilemme de ceux qui doivent combattre le terrorisme tout en réduisant l'impact sur les non combattants, et à ce qui se serait produit si un petit nombre seulement des attentats déjoués avaient eu lieu.

46. Israël est résolu à chercher tous les moyens d'entente avec la direction palestinienne actuelle pour créer un État palestinien vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec lui et il continue à faire tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter l'acheminement d'aide humanitaire malgré la prise de pouvoir du Hamas à Gaza. La fermeture fréquente des points de passage est rendue inévitable par les tirs de roquettes émanant de groupes terroristes palestiniens appuyés par la direction illégitime du Hamas à Gaza contre les postes frontaliers mêmes qui servent à l'acheminement des fournitures essentielles aux Palestiniens de Gaza. Les terroristes prennent prétexte de ces attaques pour présenter Israël comme l'agresseur.

47. Israël expose à des risques le personnel militaire et civil qui doit acheminer l'aide jusqu'à la bande de Gaza mais les terroristes palestiniens font tout pour empêcher cette activité humanitaire en qualifiant cyniquement ces attaques de « résistance légitime » alors même qu'elles sont lancées à partir du territoire dont Israël s'est entièrement retiré plus de deux ans auparavant.

48. Les terroristes se moquent de la distinction entre civils et combattants, qu'ils soient les destinataires ou à l'origine de leurs attaques. Une semaine auparavant, ils ont tiré au mortier depuis la cour d'une école élémentaire de l'Office à Beit Hanoun. Les soldats israéliens se sont abstenus de rétorquer immédiatement afin d'éviter des pertes civiles. Il est regrettable que l'ONU n'ait pas condamné clairement l'utilisation de boucliers humains par les terroristes et la violation de l'une de ses installations à des fins terroristes.

49. Tout en appuyant les programmes de l'Office relatifs aux droits de l'homme, au règlement du conflit et à la tolérance, Israël regrette que l'utilisation de manuels fournis par des États hôtes, niant son existence ou son droit à exister et véhiculant des représentations négatives et préconçues des Juifs, du Judaïsme et d'Israël affaiblisse la possibilité d'approfondir l'appui populaire à la paix. L'Office devrait chercher à

s'assurer que ses programmes d'enseignement favorisent la paix et non pas la haine et l'animosité.

50. **M. Alzaabi** (Émirats arabes unis) dit que sa délégation s'inquiète de ce que la situation humanitaire des réfugiés de Palestine se soit détériorée, particulièrement dans les mois précédents au Liban à la suite des heurts au camp de réfugiés de Nahr el-Bared, ainsi qu'à Gaza et en Cisjordanie en raison de l'occupation et de l'agression qu'Israël poursuit, de même que de la construction du mur de séparation qui continue. Elle craint aussi que des violations aient été commises à l'encontre de membres du personnel et d'installations de l'Office. La communauté internationale doit faire face à son obligation de veiller à l'acheminement de l'aide humanitaire et doit exiger d'Israël qu'il cesse d'agresser le peuple palestinien et de faire illégalement obstacle au travail de l'Office.

51. Le développement organisationnel entrepris par l'Office mérite d'être salué mais l'insuffisance récurrente des fonds continuera de limiter son aptitude à fournir ses services. Alors que les réfugiés sont de plus en plus nombreux et leurs besoins de plus en plus pressants, les Émirats arabes unis ont décidé de doubler leur contribution annuelle à l'Office et appellent d'autres États donateurs à faire de même. L'Office devrait accomplir sa mission dans toutes les régions sans discrimination et son personnel devrait bénéficier des mêmes privilèges et immunités que les autres fonctionnaires de l'ONU, particulièrement en ce qui concerne la prime de sujétion. L'infrastructure dans les camps de réfugiés devrait être développée pour fournir des possibilités d'éducation et d'indépendance économique. M. Alzaabi affirme la solidarité de son pays avec les réfugiés de Palestine et espère que leur situation humanitaire pourra être améliorée jusqu'à ce qu'ils puissent retourner chez eux dans un État palestinien indépendant avec Jérusalem pour capitale.

52. **M. Hannesson** (Islande) dit que, malgré les difficultés et les souffrances exceptionnelles dans la région, l'Office a obtenu des résultats substantiels, jouant un rôle central pour alléger les souffrances aussi bien des réfugiés que des civils libanais pendant les opérations d'urgence au Liban et en Cisjordanie et travaillant avec détermination pour améliorer le développement humain des 4,5 millions de réfugiés. L'Islande accueille favorablement les efforts de réforme de l'Office dont ils renforceront, elle en est convaincue, la souplesse et l'utilité stratégique. Pour cela, il est clair que le nombre des fonctionnaires

internationaux et le financement du budget ordinaire devront être revus.

53. Les restrictions des déplacements en Territoire palestinien occupé nuisent sérieusement à l'exécution du programme et à la riposte de l'Office aux besoins humanitaires. D'autres restrictions ont des coûts considérables qui dépassent les moyens de l'Office, dont le financement est déjà insuffisant. L'Office subit des restrictions sans précédent concernant l'accès aux populations de Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. En qualité d'agent de l'ONU, il ne devrait pas être gêné dans son rôle vital.

54. L'Islande appelle les autorités israéliennes à faciliter la circulation à destination et en provenance de Gaza, qui dépend beaucoup de l'assistance alimentaire et où la présence de l'Office est plus importante que jamais, et aussi à veiller à ce que les mesures de sécurité n'incluent pas de châtiments collectifs, injustifiables quelles que soient les circonstances. Ouvrir les postes de passage de Gaza est indispensable pour soutenir l'économie palestinienne et améliorer les conditions de vie. La plupart des habitants de Gaza perdent confiance dans l'avenir et l'histoire a montré à maintes reprises que le désespoir fait le terreau des divisions et de l'extrémisme.

55. Des signes d'espoir ont été observés récemment à Gaza, entre autres les initiatives prises par l'Office au sujet des établissements scolaires d'excellence et des jeux d'été. Pour saisir cette occasion, il importe plus que jamais qu'il dispose de fonds pour répondre aux besoins des Palestiniens les plus vulnérables, particulièrement les jeunes.

56. L'Islande a constamment renforcé son appui à l'Office au cours des dernières années. Reconnaisant son excellent travail, le gouvernement islandais a décidé d'accroître sa contribution pour 2008 et 2009 et aussi de proposer des détachements pour l'appuyer.

57. Prenant la parole au nom de l'Union européenne, de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Turquie, pays candidats, de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association, et en outre de l'Arménie et du Moldova, **M^{me} Malcata** (Portugal) apprécie le dévouement dont le personnel de l'Office fait preuve dans des circonstances très difficiles. L'Union européenne appuie le travail essentiel de l'Office et, de même, la prorogation de son mandat. Elle remercie le

gouvernement de la Jordanie, celui du Liban et celui de la République arabe syrienne de l'assistance qu'ils apportent aux réfugiés de Palestine depuis plus de cinquante ans.

58. L'Union européenne fournit plus de la moitié du budget de l'Office et apporte aussi une contribution généreuse à des projets spéciaux et en cas d'appel d'urgence. Elle accueille donc favorablement les efforts que la Commissaire générale déploie pour concevoir une riposte stratégique aux défis énormes que l'Office doit relever, appuie le développement organisationnel entrepris en 2006 et se félicite de la création d'un bureau de l'Office à Bruxelles.

59. La situation humanitaire et économique des réfugiés, surtout les enfants, est très préoccupante. Toutes les parties dans la région devraient accorder une protection spéciale aux enfants et respecter leurs droits. La situation humanitaire et économique critique à Gaza est particulièrement inquiétante et M^{me} Malcata souligne l'importance d'une assistance d'urgence et d'une assistance humanitaire ainsi que de services essentiels qui ne souffrent pas d'interruption. Toute décision de réduire les fournitures de combustible et d'électricité à Gaza pourrait par exemple avoir des conséquences humanitaires graves. Tout en condamnant les attaques contre le territoire israélien et en reconnaissant le droit de légitime défense d'Israël, l'Union européenne souligne qu'il faut peser soigneusement l'impact de telles mesures sur une population civile qui vit déjà dans des conditions très difficiles.

60. La fermeture a des conséquences humanitaires en Cisjordanie et à Gaza en restreignant l'accès aux services de base et en minant la viabilité économique des territoires palestiniens. M^{me} Malcata rappelle l'importance des obligations humanitaires au sens du droit international humanitaire et de l'Accord de 2005 réglant les déplacements et le passage et elle appelle toutes les parties à s'employer à faire rouvrir les points de passage avec Gaza. La situation sur le terrain a sérieusement gêné la fourniture de services par l'Office et d'autres organismes de l'ONU et les restrictions de déplacement imposées au personnel de l'Office sont particulièrement préoccupantes. L'Union européenne appelle toutes les parties à garantir une pleine liberté d'accès à l'aide humanitaire conformément au droit humanitaire international et comme le réaffirme la Feuille de route. Inquiète pour la sécurité du personnel

de l'Office, elle appelle toutes les parties à faire en sorte qu'il puisse fournir ses services en toute sécurité.

61. M^{me} Malcata déplore que les fonds général et les programmes d'urgence souffrent d'un financement chroniquement insuffisant qui limite les services alors que leurs besoins augmentent et elle appuie les efforts déployés par la Commissaire générale pour y remédier, comme le montre la stratégie récente de mobilisation des ressources. L'Union européenne maintiendra à son niveau élevé son assistance humanitaire et économique aux Palestiniens. Le mécanisme international temporaire a été prorogé jusqu'à la fin de 2007 à la demande des Palestiniens et des travaux sont en cours pour une transition aussi rapide que possible vers une assistance internationale directe à l'Autorité palestinienne. Dans ce contexte, M^{me} Malcata souligne l'importance de la réunion que les donateurs doivent tenir à Paris en décembre 2007. Elle accueille aussi favorablement la reprise des transferts aux Palestiniens des droits retenus par Israël.

62. L'Union européenne a appuyé sans réserve le gouvernement libanais dans ses efforts pour lutter contre les extrémistes armés au camp de Nahr el-Bared et s'est félicitée de la fin des combats en septembre 2007. Elle appuie fortement le travail vital accompli par l'Office au Liban au lendemain des combats et fait sien l'appel lancé par le Secrétaire général pour que les États membres appuient la reconstruction du camp.

63. L'Union européenne accueille favorablement la présente occasion de progresser vers une paix entre Israël et la Palestine et encourage les parties à prendre des mesures courageuses dans leur dialogue politique. Celui-ci doit conduire à des résultats concrets, y compris des négociations utiles sur le statut final, et à une solution reposant sur deux États et prévoyant la création d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël et ses autres voisins. La réunion internationale qui doit se tenir bientôt offrira une occasion cruciale aux partenaires régionaux et internationaux pour appuyer un processus de paix global au Moyen-Orient. L'Union européenne attend avec intérêt des résultats rapides qui conduisent à une solution juste, stable et équitable de la question des réfugiés de Palestine dans le cadre d'un accord sur le statut permanent, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies. D'ici là, les services fournis par l'Office demeureront indispensables pour

garantir le développement humain des réfugiés de Palestine et leur assurer une vie décente.

64. M^{me} **Phan Thi Kim Hong** (Viet Nam) félicite l'Office des efforts gigantesques qu'il déploie pour fournir des services aux réfugiés de Palestine dans des conditions très difficiles. Notant que les fonds disponibles pour son budget pour 2006-2007 sont gravement insuffisants, elle appelle la communauté des donateurs à apporter ce qui manque. La situation humanitaire est profondément préoccupante et aggravée par la montée des violences et les mesures brutales imposées par Israël, notamment les restrictions à la liberté de déplacement du personnel et des véhicules de l'Office en Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et la proclamation selon laquelle la Cisjordanie, « territoire hostile », risquait d'être privée d'électricité et d'eau et de voir ses banques fermées.

65. Les privilèges et immunités de l'Office doivent être respectés et M^{me} Phan Thi Kim Hong appelle les autorités palestiniennes à respecter l'Accord Comay-Michelmores de 1967 et la quatrième Convention de Genève. Elle demande aussi instamment à tous les États et aux organismes de l'ONU d'appuyer plus fermement l'Office qui, à son tour, elle l'espère, redoublera d'efforts pour établir une coordination avec d'autres organismes des Nations Unies. Enfin, elle renouvelle l'appui indéfectible de sa délégation aux travaux de l'Office.

66. M^{me} **Ziade** (Liban) dit que l'Office se trouve devant une tragédie aux proportions phénoménales et que les insuffisances de son budget retentiront en définitive sur la qualité et la quantité de ses services. Le gouvernement libanais appuie la demande de 12 postes supplémentaires présentée par l'Office pour répondre à des besoins urgents.

67. En violation du droit, Israël a lancé des attaques contre des installations de l'Office dont il a placé du personnel en détention, a imposé des envois d'aide, en plus de continuer à agresser des civils, dont des centaines ont été tués et des milliers blessés en 2006. La décision prise récemment par Israël de déclarer Gaza « territoire hostile » a provoqué une vague de condamnations internationales, notamment de la part du Secrétaire général et de l'Union européenne. Le procureur général d'Israël, lui-même, a fait cesser les réductions d'alimentation en électricité prévues contre

Gaza à la suite de protestations selon lesquelles elles constituaient un châtement collectif.

68. Les efforts déployés par le Liban pour aider les réfugiés de Palestine sur son territoire sont bien connus. Dernièrement, il a fourni un abri temporaire et des services à plus de 30 000 réfugiés déplacés par les heurts entre son armée et le groupe terroriste Fateh al-Islam au camp de Nahr el-Bared. En septembre 2007, M. Fouad Siniora, le premier ministre, avec l'Office, a appelé la Banque mondiale à fournir 55 millions de dollars d'aide et le nombre de familles qui sont retournées à Nahr el-Bared a atteint 1 200.

69. Une solution permanente au problème des réfugiés ne pourra être trouvée que si Israël se retire des terres arabes occupées et qu'un État palestinien est créé. Alors que la conférence sur le conflit arabo-israélien doit se réunir sous les auspices des États-Unis dans quelques semaines seulement, il faut espérer qu'une solution globale pourra être trouvée et que la mission de l'Office retrouvera son caractère temporaire, comme cela avait été prévu initialement.

70. M. **Endo** (Japon) dit que son pays appuie les efforts régionaux de paix que constituent par exemple les réunions régulières entre M. Ehud Olmert, premier ministre d'Israël, et M. Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité palestinienne, ainsi que les efforts de paix internationaux. Le Japon considère que le problème des réfugiés est au cœur du processus de paix, comme l'a montré son apport de 500 millions de dollars d'aide aux réfugiés de Palestine au cours du demi-siècle précédent dans le cadre de sa politique de « sécurité humaine », qui vise à ce que les êtres humains aient les moyens de vivre dans la dignité.

71. M. Endo invite instamment la communauté internationale à accroître son appui face à la détérioration persistante des conditions de vie dans les territoires palestiniens et en particulier dans la bande de Gaza. Par l'intermédiaire de l'Office, le Japon a fourni plusieurs millions de dollars pour des fournitures médicales d'urgence, une aide alimentaire et des logements temporaires destinés aux réfugiés déplacés par les combats dans le nord du Liban. L'accroissement démographique palestinien se traduit par des pressions sur les ressources de l'Office et M. Endo se déclare satisfait du développement organisationnel qui se déroule sous la direction de M^{me} Koning AbuZyad, Commissaire générale de l'Office, et qui améliorera l'utilité et l'efficacité de

l'Office. Le Japon demeure résolu à appuyer l'Office et espère que la communauté internationale fera de même.

72. Prenant la parole dans l'exercice de son droit de réponse, **M. Hijazi** (Observateur de la Palestine) dit qu'à écouter le représentant d'Israël, on pourrait croire qu'il n'y a pas d'occupation depuis quarante ans ni de problème de réfugiés depuis soixante ans, ni qu'une politique de terreur est pratiquée par Israël à l'égard du peuple palestinien, comme en témoigne la façon dont il traite le droit internationalement reconnu de plus de 4,5 millions de réfugiés à retourner dans leur patrie et ses pratiques dans le Territoire occupé. Il rappelle à la Commission et au représentant d'Israël en particulier que la situation et les souffrances insupportables des réfugiés de Palestine sont un problème non seulement humanitaire mais aussi politique causé par le refus de la Puissance occupante de respecter les droits inaliénables du peuple palestinien.

73. Le représentant d'Israël a parlé de l'appui que son gouvernement apporte à l'Office alors même que son armée d'occupation a fermé des points de passage vers la bande de Gaza, privant celle-ci de ses approvisionnements essentiels et aggravant ainsi la situation humanitaire d'une population dont plus de 80 % est déjà pauvre. Plus de 200 000 enfants palestiniens qui vont à l'école n'ont pas de chauffage et ont faim et M. Hijazi se déclare scandalisé qu'un conseiller du gouvernement israélien déclare que le siège de la bande de Gaza a pour objet d'affamer les Palestiniens sans toutefois les faire mourir de faim. Manifestement il n'est pas vrai qu'Israël soit résolu à atténuer les souffrances de la population palestinienne et à permettre la libre circulation de l'assistance humanitaire.

74. Au sujet de l'affirmation selon laquelle les préoccupations concernant la sécurité justifient les mesures excessives prises par la Puissance occupante, M. Hijazi se demande qu'elle réaction de la part de la population palestinienne Israël jugerait appropriée. Il rappelle que le Quatuor a publié une feuille de route que le Conseil de sécurité a approuvée dans sa résolution 1515 (2003) et qui prévoyait la création de l'État palestinien au plus tard à la fin de 2005. L'application de cette résolution et de la feuille de route doit être globale et exclure les réserves exprimées par Israël.

75. Le représentant d'Israël a choisi d'appuyer sa déclaration par des chiffres. M. Hijazi rappelle donc à la Commission que plus de 14 000 obus ont été tirés sur la bande de Gaza, qu'il y a eu 573 attaques aériennes, que plus de 4 000 Palestiniens ont été tués depuis la deuxième Intifada et que 124 enfants ont été tués en Cisjordanie et dans la bande de Gaza au cours de la seule année 2006.

La séance est levée à 18 h 10.